

AVIS PUBLIC - ERRATUM

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Le 16 novembre 2022 a été publié l'avis relatif à l'entrée en vigueur du règlement adopté lors de sa séance ordinaire du conseil de l'arrondissement tenue le 6 octobre 2022, suivant :

AO-576 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269)* » visant à interdire l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles opérés par un moteur à essence.

Une erreur s'est glissée dans cet avis. En effet, le règlement entre en vigueur le 31 mai 2023 et non le 16 novembre 2022.

Montréal, ce 19 décembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate